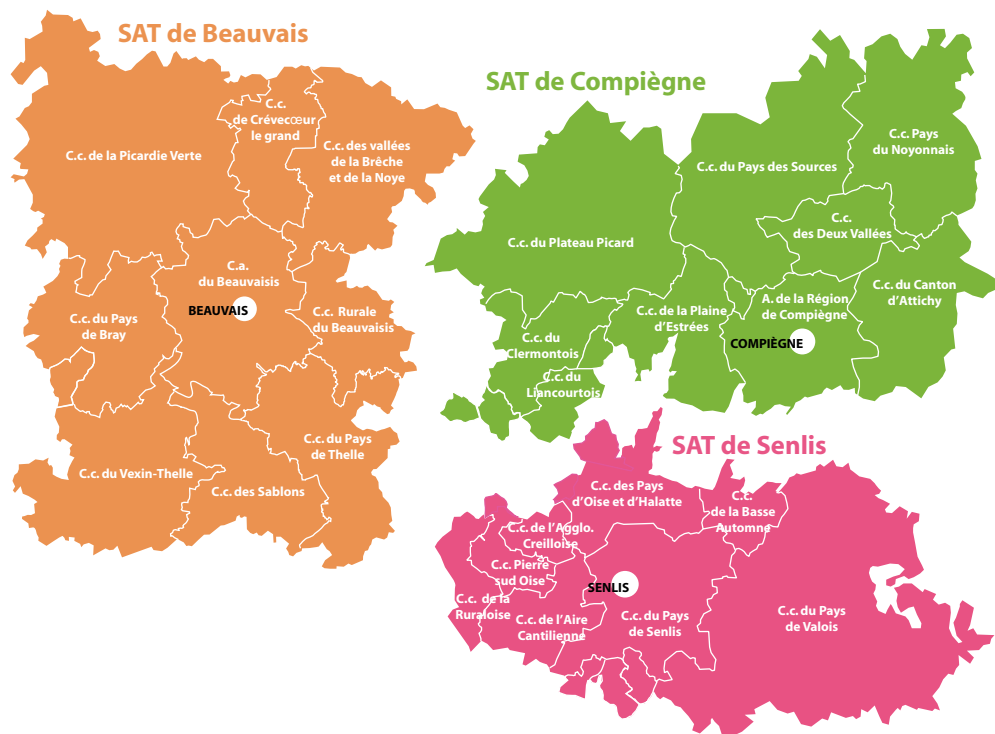


Services d'aménagement territorial (SAT)

direction
départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
de l'Oise

Le livret



Beauvais (SATB)

Jean-Marie Demagny

1, rue Victor Hugo
BP 317 - 60021 Beauvais cedex
Téléphone 03 44 06 50 90 — Télécopie 03 44 06 50 97
satb.dde-oise@developpement-durable.gouv.fr

Compiègne (SATC)

Dominique De Paoli

23, rue Fournier Sarlovèze, BP 10635,
60476 Compiègne cedex
Téléphone 03 44 38 33 50 — Télécopie 03 44 38 33 67
satc.dde-oise@developpement-durable.gouv.fr

Senlis (SATS)

Daniel Tramois

Château du Fond de l'Arche
1, avenue de Compiègne
60300 Senlis
Téléphone 03 44 63 84 80 — Télécopie 03 44 63 84 92
sats.dde-oise@developpement-durable.gouv.fr

Siège

Boulevard Amyot d'Inville

BP 317

60021 Beauvais cedex

Téléphone : 03 44 06 50 00

Télécopie : 03 44 06 50 01

courriel : dde-oise@developpement-durable.gouv.fr

sites Internet : www.oise.equipement.gouv.fr

www.ddaf.oise.agriculture.gouv.fr

Une vision partagée du territoire



La DDEA de l'Oise, fusion de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et de la Forêt, est depuis le 1er janvier 2009 un service déconcentré de l'État placé sous l'autorité du préfet et composé de professionnels qualifiés dans l'aménagement et le développement durables des territoires ayant pour objectif de favoriser localement la prise en compte des nouvelles politiques publiques.



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction départementale
de l'Équipement et de
l'Agriculture de l'Oise

Pourquoi avoir engagé la fusion des DDE et DDAF ?

La modernisation des services de l'État

L'État réorganise son administration territoriale et notamment son échelon départemental : la DDEA est le résultat de la fusion de la direction départementale de l'équipement (DDE) et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF).

Les DDEA rassemblent les missions et les moyens des DDE et des DDAF et sont chargées d'élaborer la stratégie et la mise en oeuvre des politiques publiques au plus proche des préoccupations locales.

Dès 2007, 8 DDEA ont été créées à titre expérimental. La généralisation de cette expérience par le Premier ministre, en janvier 2008, a conduit à la création de 55 DDEA au 1er janvier 2009 (décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008) et débouché sur un cadre de l'organisation des services départementaux de l'État (circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008).

Les objectifs

La constitution de la DDEA témoigne de l'État, du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (Meeddat) et du ministère de l'agriculture et de la pêche (Map), la volonté de :

- maintenir un service départemental de proximité, un guichet unique pour les usagers ;
- agir efficacement dans la gestion globale du territoire et d'être au plus près des acteurs ;
- renforcer les synergies, améliorer l'efficacité dans la connaissance des territoires et les missions environnementales ;
- maintenir un service technique fort dans les champs de développement durable, de l'agriculture et de la gestion du territoire ;
- répondre aux enjeux du Grenelle de l'Environnement notamment par le biais de la :
 - lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie ;
 - préservation de la biodiversité et les ressources naturelles ;
 - instauration d'un environnement respectueux de la santé ;
 - adoption de modes de consommation et de production durables ;
 - promotion de modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi.

Les principales missions

Les DDEA regroupent les missions des DDE et des DDAF pour s'articuler autour d'un objectif commun, répondre aux enjeux fixés par le Grenelle de l'Environnement et assurer l'aménagement et le développement durables des territoires.

Les champs de compétence des DDEA s'étendent aux domaines de :

- la connaissance des territoires ;
- le logement, l'habitat et la rénovation urbaine ;
- l'urbanisme ;
- la prévention des risques ;
- l'eau, l'environnement et la forêt ;
- l'économie agricole ;
- l'économie d'énergie ;
- la sécurité et l'éducation routières ;
- la gestion de crise.

*Pour rappel depuis le 1er janvier 2007, la gestion du domaine routier ne concerne plus la DDE :
- le Conseil général entretient et développe le réseau routier départemental,
- la direction interdépartementale des routes entretient et développe le réseau routier national.*

Dans l'attente de la mise en oeuvre de la décentralisation du parc routier, celui-ci reste rattaché provisoirement à la DDEA.

L'organisation de la DDEA de l'Oise

Les 4 fils conducteurs

Dans le souci d'une action efficace, coordonnée et lisible des services de l'État et donc une juste dépense des deniers publics et de la logique de rendu-compte, la DDEA a identifié quatre fils conducteurs à son identité, quatre postures à même de générer une structure en adéquation avec l'exigence de la société envers l'action et la dépense publique :

- Garantir la qualité de réponse du service public,
- Avoir une vision clairement identifiable et visible par les partenaires,
- Être au plus près des territoires,
- Être un des services référents en matière d'aménagement des territoires.

Les 6 orientations stratégiques

6 orientations stratégiques la guident dans ses domaines et actions pour accompagner les élus et les usagers dans leurs projets d'ensemble ou leurs démarches personnelles :

- Accompagner l'agriculture dans son adaptation au nouveau contexte international (PAC, OMC) et réglementaire (Grenelle de l'Environnement),
- Engendrer une prise en compte du risque en créant les conditions d'une diffusion d'une culture active du risque,
- Travailler à la mise en place d'une offre massive de logements pour tous les types de population du département en adéquation avec les contraintes de réduction des émissions thermiques,
- Œuvrer à l'obtention d'un environnement du département de qualité, tant dans le domaine de l'eau que de la biodiversité,
- Anticiper, accompagner les collectivités, proposer des solutions aux conflits d'usage des sols engendrés par le phénomène de métropolisation particulièrement prégnant dans un département situé hors de la région francilienne,
- Disposer d'une connaissance des territoires dynamique et réactive afin de pouvoir porter les évolutions induites par la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques.

Les 6 domaines de management

La gestion par domaine est un choix en terme de management de la structure avec pour objectifs :

- la nécessité pour chaque domaine de définir sa propre stratégie,
- la possibilité de mettre en perspective l'ensemble des plans d'actions pour définir les facteurs clés de réussite qui pourraient faire levier sur l'ensemble,
- l'opportunité de vérifier la pertinence ou l'efficacité de l'organisation choisie.

La définition d'un plan d'actions doit pouvoir distinguer des grands axes d'intervention. Les 6 domaines couvrent les champs de compétence d'activités larges qu'il faut donc organiser, hiérarchiser et structurer :

- 1) l'administration générale,
- 2) l'aménagement durable des territoires,
- 3) l'économie agricole et forestière,
- 4) l'expertise et l'appui territorial à travers notamment l'urbanisme et l'ingénierie,
- 5) l'habitat, le logement et la rénovation urbaine,
- 6) les transports, la sécurité et les crises.